



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_075

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 048-214800393-20230609-D_2023_075-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence FERNANDEZ, Adjointe au Maire.

9 Présents : Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Jérôme JACQUES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Claire CORDESSE.

Objet : renouvellement convention DUFPI (document unique / prévention / formation / inspection) avec le centre de gestion

Madame l'Adjointe au Maire, rappelle les délibérations du 19 décembre 2016 et 23 mai 2019 relatives à l'adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de gestion.

Elle propose de renouveler, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, cette convention qui comprend les services suivants :

- aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques,
- prévention des risques professionnels,
- formation initiale des assistants de prévention,
- inspection des locaux et lieux de travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion au service prévention du centre de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention correspondante.

| | |
|---|--|
| La secrétaire de séance, Claire CORDESSE | L'Adjointe au Maire, Florence FERNANDEZ |
| | |